



# COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

Ce numéro du Courrier des Syndicats sera le dernier de l'été, les effectifs présents à la Maison du Peuple étant trop réduits d'ici la fin du mois. C'est aussi l'avant-dernier à être diffusé automatiquement et uniquement par courrier. En effet, nous rappelons à nos lecteurs désireux de recevoir une « version papier » qu'il est nécessaire d'en faire la demande auprès de l'UD (par courrier, téléphone ou par mail). Celles et ceux qui ne se manifesteront pas le recevront par mail si nous disposons de leur adresse électronique. Chaque semaine, les numéros de ce journal seront également disponibles sur notre site Internet, désormais très fréquenté.

Enfin, il se peut que la forme de notre hebdomadaire subisse un rafraîchissement dès la rentrée. Mais en tout cas, ce journal informatif interne, un relais entre nous, aura toujours besoin de toutes les contributions des syndicats, des sections et des militants Cgt du département pour être utile et efficace.

Nous aurons besoin de toutes ces informations dès la rentrée de septembre, qui s'annonce à nous avec le spectre d'une nouvelle crise, celle de la dette publique, après celle de la finance privée... Une nouvelle « crise » sans précédent (encore...) et son lot de nouveaux reculs sociaux (toujours...) imposés à la classe laborieuse.

La crise c'est eux, la solution c'est nous ! Cela, nous l'avons écrit et expliqué, nous l'avons scandé, nombreux dans la lutte. Mais ils continuent. Mais nous ne lâcherons rien !!!

Un autre partage des richesses s'impose, c'est flagrant. Une reconquête de nos services publics est indispensable, pour un autre projet de société, qui s'oppose à la toute puissance de l'économie de marché et de la libre concurrence... Notre protection sociale doit être revue, sur la base de ses fondements, pour porter réellement ses objectifs de solidarité.

Et dans ce « monde du travail », où l'emploi est en berne, où la précarité est reine, les salariés souffrent non seulement de rémunérations trop faibles mais aussi des méthodes d'organisation du travail désastreuses socialement et économiquement.

La Cgt sera aux côtés de celles et ceux qui voudront combattre ces orientations libérales et porter des revendications. Cela devra passer par des actions interprofessionnelles, par un travail syndical renforcé dans les entreprises et les établissements, avec les salariés, sur la base de leurs besoins.

La démarche de syndicalisme rassemblée en a besoin. Côté « intersyndicale », l'unité au sens large sera peut-être difficile, mais la Cgt y tiendra toute sa place. Nous en saurons plus dès le 18 août, jour de réunion des « centrales ».

A Montreuil, ce sera l'AG de rentrée de la Cgt du 25 août qui nous en dira plus.

A Clermont-Fd, nous donnons rendez-vous à tous les syndicats Cgt pour notre AG de rentrée, le 16 septembre, sur la matinée, Salle Victor Hugo (Auchan Nord).

Mais sans attendre, nous préparons d'ores et déjà une initiative de lutte, le 7 septembre. Des déploiements vont avoir lieu dès la fin août pour préparer cette échéance : le 31 Aout pour les UL de

## Sommaire

- P2 : EVS, privées de revenus, inspecteurs du travail  
P3 : mineurs en colère,  
P4 : tract 07 septembre

N° 1390 du vendredi 05 aout 2011

DEPOSE LE 05 AOUT 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

Clermont et à Riom, les 30 août et 02 septembre à Cournon... Ce sera un rassemblement régional pour la défense des libertés syndicales et publiques, pour soutenir nos camarades qui subissent la répression, pour avoir manifesté contre la réforme SARKOZY / WOERTH / PARISOT, en 2010. Ce sera l'occasion de nous retrouver avant d'autres échéances, pour lesquelles nous devons peser de toutes nos forces !

## CALENDRIER :

- 07 SEPTEMBRE MOBILISATION A RIOM
- 16 SEPTEMBRE : A.G DE RENTREE DES SYNDICATS

## **Privées de revenus au mois de juillet : l'Etat mauvais payeur !**

Le 20 juillet 2011, la cour d'appel de Riom a suspendu l'exécution de la pérennisation de deux contrats EVS en CDI. En revanche, les indemnités et la requalification en contrat en durée indéterminée données par le conseil des Prud'hommes n'ont pas été suspendues par la cour d'appel. Aujourd'hui, le collège de Besse devrait payer ces indemnités. Or les deux salariées n'ont rien touché, même si pour l'une d'elles, Pôle Emploi vient de procéder à une inscription rétroactive au 1er juillet 2011. En plus de les plonger dans un tourbillon juridique, le collège de Besse et le Rectorat les privent donc de revenus pendant le mois de juillet. Elles sont obligées de se tourner vers la solidarité familiale ou les services sociaux alors que le collège a été condamné sur le fond pour ne pas avoir respecté la contrepartie minimale à ce genre de contrat: le droit à la formation.

La CGT éducation et l'Union Départementale CGT 63 condamnent l'attitude de l'Éducation Nationale pour le traitement inhumain de ces deux salariées. Elles exigent le paiement des indemnités dues par le collège de Besse. Elles condamnent aussi l'État pour la mise en place et l'exploitation de ces salariées payées un salaire de misère pendant des années et aujourd'hui jetées dehors. Elles exigent qu'une solution immédiate soit trouvée pour les salariés dans cette situation et qu'un plan de titularisation de tous ces personnels précaires exploités par l'Éducation Nationale soit mis en œuvre.

Clermont-Ferrand, le 04 août 2011

### **Agents de l'Inspection du travail : Un métier à hauts risques !**

En plein été, les services de l'inspection du travail sont de nouveau victimes d'agressions graves. Lors de missions d'enquêtes, 3 contrôleurs, inspecteurs (Maine et Loire, Champagne Ardenne) sont menacés de mort, insultés, séquestrés et leur véhicule de fonction vandalisé.

Ces agressions se produisent dans un climat délétère entretenu par certains médias qui n'hésitent pas à traiter les agents de l'inspection du travail de « furoncles » !

On note que ce sont les secteurs où l'emploi est le plus précaire et dissimulé que ces violences se produisent.

L'Union nationale des Affaires Sociales CGT s'est adressée au ministre du travail, Xavier BERTRAND en exigeant que l'administration assume toutes ses obligations vis à vis de ses agents de l'inspection du travail chargés de faire appliquer la réglementation. Elle a aussi exigé que le Ministre condamne fermement toutes ces agressions et qu'il prenne toutes mesures utiles pour défendre les missions et agents concernés.. Suite à ces interpellations, Xavier Bertrand à été contraint de réagir.

Pour la CGT cette réaction doit se traduire par un renforcement de la légitimité des services de contrôle et en redonnant un véritable sens à ces missions publiques.

Personne n'a oublié le drame de Saussigniac (meurtre de 2 contrôleurs du travail par un patron viticulteur en 2004). On aurait pu espérer que toutes les leçons de ce drame auraient été tirées, or il n'en est rien.

Les réformes en cours aggravent cette situation de mise en en cause des agents dans l'exercice de leurs missions de contrôle, au service et dans l'intérêt des salariés et des entreprises.

Une fois encore, on constate le parfait silence du patron et particulièrement celui du monde agricole. Pour la CGT, le Patronat doit assumer ses responsabilités en condamnant fermement ces comportements.

Montreuil, le 4 août 2011

## Régimes spéciaux : la colère des mineurs !

Tout commence en 2000 ! Le gouvernement de l'époque obtient la signature de certaines organisations syndicales qui entérinaient un plan (dit) social en contre partie d'une augmentation de 17% des pensions pour les futures retraités mineur. Cette mesure excluait ceux qui étaient déjà en retraite. Ces 17% n'étaient pas un cadeau mais un simple rattrapage de l'écart qui n'a cessé de se creuser entre le régime général et celui des mineurs.

Aujourd'hui l'écart atteint 28%. A l'époque, la Cgt avait dénoncé cet accord qui excluait 80% des retraités mineurs de la revalorisation et instituait une disparité dans les retraites.

Le candidat Sarkozy (de l'époque) n'a pas manqué de promettre de revenir sur cette injustice. Mais le Président Sarkozy n'a rien résolu si ce n'est une revalorisation de seulement 5% s'étalant jusqu'en 2015. De qui se moque-t-on?

Aujourd'hui, alors qu'ils ont cotisé 1% de plus que les autres pour bénéficier d'un régime particulier faisant parti intégrante de leur statut de mineur, le gouvernement tente de les intégrer au régime général.

Les conséquences seront particulièrement graves pour les 3500 mineurs qui restent dans la Région, tous retraités ou veuves de retraités. (Un peu plus de 300.000 en France)

Déjà la remise en cause de la gratuité du transport pour se rendre sur un lieu de soin a disparu, entraînant un moindre recours aux soins.

L'intégration au régime général et la disparition à terme de leurs droits seraient synonyme d'impossibilité d'accéder aux soins pour beaucoup d'entre eux et elles.

Il n'est pas inutile de rappeler que la pension de réversion n'atteint pas les 600 € mensuels !

Transférer les mineurs au régime général ne manquera pas d'aggraver encore la situation de la sécurité sociale, à qui on impose sans cesse des réductions de dépenses. (2,5 Mds d'économies actuellement).

Les mineurs ne sont pas des privilégiés.

Les mineurs ne sont en rien responsables de la décision de fermer les mines.

L'Etat s'était engagé à garantir un régime particulier aux mineurs en contre partie d'une cotisation volontaire plus élevée. C'était l'époque où on avait besoin des mineurs pour remonter la France dévasté par la guerre.

Aujourd'hui il ne reste que quelques milliers de mineurs, tous retraités, de plus en plus exposés aux besoins de soins. Il est intolérable de remettre en cause les termes d'un statut acquis en 1945, leur garantissant des droits chèrement payés par une dure vie de labeur.

La mobilisation continue !

Il n'est nullement question de baisser les bras.

La profession, épaulée par les structures interprofessionnelles de la Cgt, vont poursuivre la mobilisation.

- Rencontre, information et sensibilisation des mandatés Cgt de la CRAM et la CPAM sur ce problème qui n'est plus seulement celui des mineurs mais devient celui du régime général.
- Interpellation des élus politiques des bassins miniers.
- Information de la population à travers les différents moyens de communication interprofessionnels Cgt.

## Pour une Fête des Luttes et de la Solidarité exceptionnelle en 2012

La commission exécutive de l'UD du 05 juillet a validé le projet d'une fête qui aurait lieu le samedi 16 juin 2012. Hasard du calendrier, ce sera la veille du 2ème tour des élections législatives. Dans tous les cas, 2012 sera une année à forts enjeux politiques qui impacteront fortement le mouvement social et la vie syndicale. Nous parions donc sur une fête hors du commun, à la fois vitrine, démonstration de forces de la Cgt dans le Puy de Dôme, à la fois ressource pour les militantes et militants et signal d'ouverture pour les jeunes, les précaires, les retraités, toutes et tous les salariés du public et du privé.

Deux options s'offrent à nous :

- soit une fête place du 1er Mai à Clermont-Fd;
- soit une fête à Gerzat, dans le complexe de la CMCAS EDF que nous avons maintenant l'habitude d'utiliser.

La première option est plus ambitieuse. D'une part, elle est conditionnée à l'autorisation de la municipalité. D'autre part, elle ne peut être envisagée que si les syndicats s'investissent pleinement. Il faudra des moyens, des bras... il ne serait pas

envisageable d'exposer une Cgt qui ne serait pas à la hauteur, place du 1er Mai.

La deuxième option est moins exigeante mais de toute façon, cette fête n'a de sens que si elle est réellement la fête des syndicats Cgt du Puy de Dôme. Qu'il s'agisse d'encadrement, de restauration, de réfléchir à la programmation, aux activités et animations, il est indispensable que ce soit le fait d'un vrai collectif, propre à garantir l'organisation et la participation pour une fête qui nous porte vraiment.

Aussi rendez-vous est il donné à tous les syndicats et structures, pour une commission fête qui se réunira mercredi 21 septembre 2011 à 17 h 00, salle de l'imprimerie à la Maison du Peuple de Clermont-Fd.

D'ici là, il est demandé à toutes et à tous de réfléchir aux moyens humains et matériels qu'il est possible de mettre dans le panier ainsi qu'à d'éventuelles suggestions. Il est demandé de faire remonter ces informations à l'UD. La commission en fera l'inventaire le 21 septembre. C'est en fonction de cet inventaire qu'elle décidera de proposer à la CE d'octobre, un projet aussi ambitieux que possible, mais surtout réaliste et correspondant à nos aspirations.

## **Journée de mobilisation pour les libertés syndicales !**

**Inacceptable ! Deux militants syndicaux sont poursuivis par la justice pour avoir manifesté leur opposition à la réforme des retraites.**

En première instance, Jacky Belin et Jérôme Gallois, deux militants CGT de Moulins, ont été condamnés à 800 euros d'amende avec sursis pour outrage envers une fonctionnaire de police. Le processus qui a conduit à ce jugement découle d'une véritable machination policière visant à criminaliser l'action syndicale

et à essayer d'étouffer les velléités revendicatives des salariés.

Le dossier a été monté de toutes pièces par la Police dans le seul but d'obtenir une condamnation. Placés en garde en vue en novembre pendant 7 heures, nos deux camarades avaient subi une véritable humiliation de la part de certains policiers.

**A travers nos deux camarades, c'est toute la CGT que l'on agresse !**

Les deux militants ont fait appel de ce verdict injuste et inacceptable. Ils sont convoqués devant la Cour d'appel, le 07 septembre à 13H30.

**La CGT entend faire de cette journée un moment fort de mobilisation pour les libertés syndicales.**

Car dans tous les secteurs professionnels, la répression anti syndicale s'accroît. A titre d'exemple :

- ✓ Dans la restauration rapide, Cédric est licencié pour avoir mené une campagne électorale et porté dans son entreprise le vote CGT. La Cour d'appel statuera le 13 septembre sur sa réintégration;
- ✓ Chez Valeo à Issoire, Fabrice, délégué syndical, est mis à pied. La Direction l'accuse d'avoir dévoilé à la presse des informations confidentielles sur la situation économique de son entreprise. Le Conseil des Prud'hommes est saisi;
- ✓ Fatima est réintégrée par une décision de l'inspection du travail en Juin 2010. Elle aussi avait demandé le respect du droit syndical;
- ✓ Mais c'est aussi Françoise dans la santé, ou Lilian, délégué syndical dans le transport et pour lequel son employeur vient pour la cinquième fois demander une autorisation de licenciement...
- ✓ Enfin, deux militantes des droits de l'homme sont poursuivies pour avoir déclaré un rassemblement la veille et non trois jours à l'avance, comme le voudrait le décret-loi du 23 octobre 1935, héritage pourtant tombé en désuétude, d'une sombre période de notre histoire.

Ils subissent la répression du patronat et du pouvoir alors qu'ils portent les légitimes revendications des travailleurs. La CGT réaffirme haut et fort son soutien sans faille à ces militants. La liberté syndicale est une liberté fondamentale et nous mettrons tout en œuvre pour la faire respecter !

**Rassemblement  
mercredi 7 septembre 2011  
à partir de 11 H 00  
devant le tribunal de RIOM**